

Mauvaises sauvegardes informatiques la semaine dernière, le mois de mars se termine avec 68 mm sur le poste de Beauvais (et non 21 heureusement). C'est 23 mm de plus qu'un mois de mars normal, mais les réserves du sol étaient si basses que les pluies sont vite absorbées et les parcelles ressuient rapidement. Ce qui est notable en ces premiers jours d'avril, c'est la chute des minimales qui perdent 13°C en 4 jours avec déjà -1,8°C mardi et -4,5°C mercredi à Beauvais.

Les pluies de mars ont été optimales en assurant une alimentation hydrique suffisante des cultures d'hiver dont les besoins ne sont pas encore énormes en permettant une bonne absorption des apports d'azote et autres éléments nutritifs. Il faudrait désormais garder ce rythme. Le gel de mercredi posera bien sûr question, sur blé et orge en début montaison nous sommes sur des intensités de gel qui peuvent commencer à provoquer du gel d'épis. Il faudra attendre la semaine prochaine pour se faire une idée en sachant que les capacités de compensation sont souvent importantes.

BLE

Apports d'azote :

Dans les parcelles les moins avancées où le deuxième apport est fractionné et pas encore soldé, laisser la végétation se remettre du gel quelques jours et solder les apports de début montaison. Attendre désormais les apports de dernière feuille souvent fin avril sur variétés précoces à début mai sur les variétés tardives. Moduler avec un outil de pilotage tel que « Mes Sat'images ».

Continuer le suivi rouille jaune

Avant 2 nœuds il n'y a pas de risque septoriose et la pression piétin est faible depuis plusieurs années. Dans le réseau BSV une parcelle sera au seuil dans la Somme. La maladie à suivre actuellement reste donc la rouille jaune, avec la baisse des températures le niveau risque reste néanmoins modéré proche de 2022 (seuil/produits/doses voir message précédent). Attention aux conjonctions régulateur en général, Modus en particulier + triazole + gel + amplitudes thermiques parfois phyto.

COLZA

Les méligèthes sont de sortie. Elles proviennent notamment des parcelles de blé de colza dans lesquelles les larves de méligèthe de 2022 n'ont pas été parasitées. Dans quelques parcelles les seuils de nuisibilité ont ponctuellement pu être atteints mais on observe de plus en plus de fleurs dans les parcelles (voir stade F1 dans un quart des parcelles) ce qui marque la fin du risque. En effet les méligèthes vont alors au plus facile pour consommer du pollen, et se dirigent vers les fleurs ouvertes sans occasionner de dégâts sur boutons. Surveiller les parcelles moins vigoureuses qui auraient du mal à fleurir.

Charançon des siliques : à suivre quand on observera les premières siliques !

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 4 avril 2023 (BSV G.C. N°10), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : J.Martin, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszeski, O.Philippe, M.Marie. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Maison de l'agriculture
Rue Frère Gagne – BP 40463
60021 BEAUVAIS Cedex
Tél. 03 44 11 44 11 - Fax. 03 44 11 45 50
accueil@agri60.fr - prenom.nom@agri60.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 186 002 515 00028 – APE 9411 Z
www.chambres-agriculture-picardie.fr

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »